BORDEREAU

ENVOI DES CHEQUES VACANCES PAR COURRIER RECOMMANDE

Il est impératif d'envoyer les chèques vacances par courrier recommandé (R2 ou R3). Le dépôt des chèques vacances au siège social MisterFly ne sera pas accepté, nous vous inviterons à les renvoyer par voie postale.

NUMERO DE COMMANDE

NOM **PRENOM**

E-MAIL UTILISE POUR VOTRE COMMANDE @

TOTAL DE VOS CHEQUES VACANCES €

10€	20€	25€	50 €
Quantité	Quantité	Quantité	Quantité

VOS COMMENTAIRES (OU PAS)

ADRESSE D'ENVOI

A l'attention de la comptabilité
MisterFly
25 Rue de Ponthieu
75008 – Paris

Conseil à nos charmants clients
La lettre recommandée donne une valeur juridique à vos envois, grâce à la preuve de dépôt et la remise contre signature au destinataire. Vous bénéficiez également d'un service de suivi et d'une indemnisation forfaitaire en cas de perte ou d'avarie. Les chèques-vacances sont un moyen de paiement et pour des raisons de sécurité et de meilleure prise en charge, nous vous recommandons fortement de faire votre envoi en R2 ou R3 selon la valeur envoyée.